



Strasbourg, le 21 octobre 2016
[pa09f_2016.doc]

T-PVS/PA (2016) 9

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

36^e réunion
Strasbourg, 15-18 novembre 2016

**RAPPORT DU GROUPE RESTREINT D'EXPERTS AD HOC SUR LE
SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU RESEAU EMERAUDE DES ZONES
D'INTERET SPECIAL POUR LA CONSERVATION**

*Document établi par la
Direction de la Gouvernance démocratique*

Table des matières

1. Ouverture de la réunion : objectifs et résultats attendus	- 4 -
2. Mise en œuvre du calendrier du Réseau Emeraldes 2011-2020 : état des lieux.....	- 4 -
a. Aperçu des résultats de tous les séminaires d'évaluation biogéographique depuis 2011.....	- 4 -
b. Version consolidée des conclusions finales des évaluations biogéographiques	- 4 -
c. Processus et calendrier pour une actualisation régulière des bases de données nationales Emeraldes.....	- 5 -
3. Suivi de la mise en oeuvre du Réseau Emeraldes : un format de rapport révisé.....	- 5 -
a. Proposition du Secrétariat et de l'expert	- 5 -
b. Etat d'avancement du format de rapport au titre de l'article 17 (Directive Habitats) et de l'article 12 (Directive Oiseaux)	- 6 -
c. Discussion.....	- 6 -
d. Outil de rapport.....	- 7 -
4. Sélection des espèces et des habitats pour le premier cycle de suivi sur la mise en œuvre du réseau Emeraldes	- 7 -
5. Conclusions générales de la rencontre	- 7 -
Annexe 1 : Ordre du jour.....	- 9 -
Annexe 2: Liste des Participants	- 10 -

La première réunion du Groupe restreint d'experts ad hoc sur le suivi de la mise en œuvre du Réseau Emerald des zones d'intérêt spécial pour la conservation s'est tenue à Strasbourg (France), le 19 septembre 2016.

Le Comité permanent est invité :

- à prendre note du rapport de la réunion du Groupe restreint d'experts ad hoc ;
- à prendre note de la décision du Groupe restreint d'experts ad hoc de déterminer un délai pour les mises à jour annuelles des bases de données Emerald des Parties contractantes au plan national, et de fixer ce délai au 28 février de chaque année civile ;
- à noter que le Groupe restreint d'experts ad hoc a accepté sur le principe le format du rapport tel que présenté lors de la réunion ;
- à prendre acte de la décision du Groupe restreint d'experts ad hoc selon laquelle le premier cycle de rapports ne portera que sur un nombre limité d'espèces et d'habitats (25 à 50).

1. Ouverture de la réunion : objectifs et résultats attendus

La réunion est ouverte par le président du Groupe d'experts des zones protégées et réseaux écologiques, M. Tore Opdhal. Il souhaite la bienvenue aux neuf Parties contractantes, ainsi qu'à tous les experts et contributeurs à la réunion du Groupe restreint d'experts ad hoc sur le suivi de la mise en œuvre du Réseau Emeraldes des zones d'intérêt spécial pour la conservation, tenue à Strasbourg.

Mme Iva Obretenova, secrétaire de la Convention de Berne, remercie Tore Opdhal pour avoir accepté de présider cette réunion. Elle explique que, cette année, la réunion annuelle du Groupe d'experts des zones protégées et réseaux écologiques a été remplacée par ce Groupe restreint d'experts ad hoc sur le suivi de la mise en œuvre du Réseau Emeraldes des zones d'intérêt spécial pour la conservation.

Le Secrétariat rappelle le double mandat de ce Groupe restreint d'experts ad hoc, et notamment (1) finaliser le projet de format de rapport pour le premier cycle de suivi de la mise en œuvre du Réseau Emeraldes couvrant la période 2013-2018, comme prévu par la Résolution n° 8 (2012), et (2) procéder à une sélection des espèces et des habitats sur lesquels les Parties contractantes feront rapport.

L'ordre du jour de la réunion est adopté sans changement.

2. Mise en œuvre du calendrier du Réseau Emeraldes 2011-2020 : état des lieux

a. Aperçu des résultats de tous les séminaires d'évaluation biogéographique depuis 2011

Le Secrétariat communique des informations sur les progrès accomplis dans la constitution du Réseau Emeraldes ces six dernières années. Neuf séminaires d'évaluation biogéographique ont été organisés depuis 2011 ; un dixième se tiendra en Géorgie début décembre. Le Secrétariat remercie l'Agence européenne pour l'environnement de l'aide apportée tout au long du processus, ainsi que le Centre thématique européen pour la diversité biologique (CTE/DB) et les experts indépendants qui interviennent en tant qu'évaluateurs dans le processus d'évaluation biogéographique.

Le délégué de la Norvège rappelle que deux séminaires ont été consacrés à son pays, l'un en 2013 et l'autre en 2016. Un consensus a été obtenu sur des sites Emeraldes candidats suffisants pour 37 espèces. L'Agence norvégienne de l'environnement présentera son avis au Gouvernement norvégien selon lequel 568 sites Emeraldes candidats peuvent déjà être proposés pour adoption officielle à la 36^e réunion du Comité permanent de la Convention de Berne ; ces sites représentent une superficie de 46 000 km², dont 300 km² de zones marines.

Le délégué de l'Ukraine indique que l'équipe nationale Emeraldes est en train de préparer une proposition pour l'inclusion de 60 nouveaux sites dans le Réseau Emeraldes, et que le pays examinera s'il souhaite que quelques-uns de ces sites candidats soient adoptés dès cette année.

b. Version consolidée des conclusions finales des évaluations biogéographiques

M. Marc Roekaerts, consultant auprès du Conseil de l'Europe, présente les résultats des séminaires biogéographiques tenus jusqu'à présent. Il s'appuie sur la liste de référence des espèces et des habitats ciblés par le Réseau Emeraldes et présents dans chacun des 14 pays qui ont fait l'objet d'une évaluation biogéographique et des conclusions de ces évaluations.

Les données concernant tous ces pays et les évaluations ont été fusionnées pour la première fois. Compte tenu du nombre total d'espèces et habitats présents dans au moins un des pays concernés, il y aurait en théorie 4404 unités sur lesquels les pays devraient faire rapport, avec des variations d'un pays à l'autre.

La nécessité d'opérer une sélection pour le premier cycle de suivi semble donc nécessaire.

c. Processus et calendrier pour une actualisation régulière des bases de données nationales Emeraude

La Convention de Berne ne prévoit pas de procédure ou de délais exigeant des pays qu'ils soumettent régulièrement des bases de données Emeraude actualisées. Le Secrétariat souligne que de telles mises à jour sont essentielles pour suivre les progrès accomplis dans la constitution du Réseau au niveau national et pour faire rapport au Comité permanent. Par ailleurs, cela faciliterait au Secrétariat son travail d'évaluation des besoins des pays en termes de soutien scientifique et technique pour la constitution du Réseau.

Le Secrétariat suggère que le Groupe restreint d'experts ad hoc convienne d'un délai pour l'actualisation des bases de données Emeraude au plan national, puis qu'il recommande au Comité permanent de l'instaurer officiellement. Sachant que le Comité permanent se réunit annuellement en fin d'année, le Secrétariat propose le 31 janvier en guise de délai pour la soumission des bases de données actualisées.

Toutes les Parties contractantes présentes se félicitent de cette idée. Toutefois, plusieurs d'entre elles se déclarent préoccupées par l'importance des ressources nécessaires à cette actualisation annuelle. Les parties expriment aussi leur préférence pour un délai fixé à la fin du mois de février.

En réponse aux commentaires et aux questions de quelques pays, le Secrétariat réaffirme que la mise en place d'un délai ne signifie pas forcément que tous les pays devront soumettre de nouveaux sites tous les ans. La démarche pourrait se limiter à la révision des bases de données existantes afin de corriger les incohérences entre les tableaux et les données spatiales, par exemple.

Le Secrétariat réitère sa disposition à poursuivre le processus d'évaluation biogéographique, mais seulement si les pays démontrent des progrès significatifs dans la constitution de leur Réseau au niveau national lorsqu'ils soumettent leurs bases de données actualisées. Un certain nombre de pays de la région des Balkans se sont déclarés intéressés par le lancement d'un second cycle d'évaluation biogéographique, le premier s'étant déroulé en 2011, il y a cinq ans.

3. Suivi de la mise en oeuvre du Réseau Emeraude : un format de rapport révisé

a. Proposition du Secrétariat et de l'expert

M. Roekaerts présente le projet de format de rapport qui fait partie de la série des documents de travail remis aux participants. Pour élaborer sa proposition, il s'est référé au projet de format de rapport au titre de l'article 17 de la Directive Habitats de l'UE et de l'article 12 de la Directive Oiseaux de l'UE.

Toutes les parties reconnaissent l'importance du processus de rapport, qui devrait permettre une analyse de l'état de conservation des espèces et des habitats au niveau paneuropéen.

Le Secrétariat explique que les résultats d'une telle analyse au niveau paneuropéen, produite à partir des informations collectées au moyen du processus de rapport, seront utilisés de diverses façons. Du point de vue de la Convention, un aperçu paneuropéen de l'état de conservation des espèces et des habitats ciblés par le Réseau Emeraude sera particulièrement important pour le futur développement stratégique du Réseau, par-delà 2020.

Dominique Richard, directrice du CTE/DB, présente d'autres exemples de l'utilisation des informations recueillies au moyen des rapports :

- Préparation du rapport « State of nature in the EU » (l'état de la nature dans l'UE) : <http://www.eea.europa.eu/publications/state-of-nature-in-the-eu>
- Evaluations des espèces et des habitats au niveau biogéographique de l'UE : exemple de *Felis silvestris*, sur le portail « Article 17 » du CTE/DB <http://bd.eionet.europa.eu/article17/reports2012/species/summary/?period=3&group=Mammal&subject=Felis+silvestris®ion=>

- Fiches de synthèse téléchargeables sur l'état de conservation d'espèces et d'habitats. Fiches disponibles pour 233 types d'habitats, 538 espèces d'oiseaux et plus de 1000 autres espèces : <http://bd.eionet.europa.eu/article17/reports2012/static/factsheets/mammals/felis-silvestris.pdf>

b. Etat d'avancement du format de rapport au titre de l'article 17 (Directive Habitats) et de l'article 12 (Directive Oiseaux)

Dominique Richard explique que les pays de l'UE sont en train de préparer un troisième cycle de rapport sur l'état de conservation des espèces et des habitats répertoriés dans les annexes des Directives Habitats et Oiseaux de l'UE. Le nouveau format de rapport est en voie de finalisation et devrait être approuvé en novembre (2016). Pour sa proposition, M. Roekaerts s'est servi du dernier projet de format disponible, qu'il a adapté aux besoins du Réseau Emerald (et présenté au point 3.a).

Dominique Richard souligne que, depuis novembre 2015, 10 versions du projet de format ont été élaborées. Se mettre d'accord sur le format a été un processus long et complexe, qui a nécessité de parvenir à un consensus entre de nombreux pays.

Mme Richard souligne que, si l'UE est sur le point d'aboutir à ce projet-là de format, c'est pour une raison bien spécifique. Les pays doivent faire rapport sur plusieurs paramètres essentiels, et notamment : aire, population, habitats pour l'espèce, principales pressions et menaces, mesures de protection et perspectives. Si l'un de ces paramètres ne répond pas au format demandé ou si l'information afférente n'est pas soumise, l'appréciation de l'état de conservation est impossible. Le CTE/DB recommande par conséquent au Groupe restreint d'experts ad hoc de ne pas tenter de modifier le format mais plutôt d'axer son travail sur la sélection des espèces et des habitats sur lesquels faire rapport.

c. Discussion

Dans le cadre d'une discussion ouverte, les parties conviennent de l'importance des rapports, non sans rappeler leurs inquiétudes, et notamment le poids financier d'un tel processus. Beaucoup de pays expliquent qu'il leur faudrait collecter des fonds à cette fin. Plusieurs d'entre eux préviennent que l'assistance technique du Secrétariat pourrait être nécessaire s'il était décidé de poursuivre avec ce format de rapport.

Le délégué du Royaume-Uni fait part de son expérience des précédents cycles de rapport pour les Directives Habitats et Oiseaux (articles 17 et 12). Il insiste sur le fait qu'il est important que les pays soient sensibilisés à la complexité du processus, qui n'est pas évident d'emblée. Il reconnaît que le processus de suivi exige beaucoup de travail – dans son pays, entre deux et quatre personnes travaillant à temps plein durant un an. Il explique par ailleurs que les lignes directrices sur le format ont largement facilité l'exercice.

M. Roekaerts rappelle qu'il y a 35 ans, les Parties contractantes étaient également effrayées par l'adoption du Formulaire Standard de Données Emerald ; aujourd'hui, cependant, tous les sites Emerald candidats et adoptés sont concernés. Le nouveau format de rapport peut aujourd'hui paraître très ambitieux, mais les pays ne seront pas abandonnés à leur sort en la matière. Il rappelle que le premier exercice de rapport pourrait être limité afin d'alléger le fardeau qu'il constitue pour les pays.

Le président affirme que, maintenant que le Réseau émeraude est une réalité, il convient de vérifier s'il fonctionne. Il encourage à ne pas renoncer au nouveau format de rapport de peur qu'il ne soit excessivement complexe, et ce avant de l'avoir testé. Par ailleurs, il propose que le Groupe utilise la possibilité de limiter le premier exercice de rapport à un petit nombre d'espèces et d'habitats.

Malgré leur inquiétude que le processus de rapport ne soit un fardeau financier et humain, les parties conviennent du format du rapport sur le principe, compte tenu de l'importance de l'exercice. Leur accord est conditionné à la limitation du nombre d'espèces et d'habitats devant être couverts par le premier cycle de rapport.

Le Secrétariat accueille avec satisfaction le consensus auquel est parvenu le Groupe sur l'idée générale du rapport et son format. Il convient que le Groupe devrait poursuivre son travail en 2017 sur la sélection des espèces et des habitats et sur la préparation des lignes directrices visant à aider les pays à compléter le formulaire de rapport. Pour la finalisation du format, la sélection des espèces et les

lignes directrices, le délai à prévoir est la fin d'année 2017. Par conséquent, il faudrait envisager des consultations en ligne et une réunion physique du Groupe en 2017. Le Groupe marque son accord sur ce point.

d. Outil de rapport

Le Secrétariat rappelle que la Convention de Berne utilise le Système de rapports en ligne (ORS) développé par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC) pour faire rapport sur les dérogations des Parties contractantes. Le Secrétariat fait part des deux options envisageables :

1. Soit les parties décident de continuer à utiliser le système ORS pour faire rapport sur le Réseau Emerald, sachant qu'il faudrait l'adapter aux spécificités des rapports en question. Cela pourrait induire une charge financière supplémentaire pour la Convention, même si cela présente l'avantage de pouvoir procéder à l'ensemble des rapports au titre de la Convention de Berne au moyen d'un unique outil.
2. Soit les parties décident de demander à utiliser l'outil qu'a entrepris de développer l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) pour faire rapport au titre des articles 17 et 12 des Directives Habitats et Oiseaux. Le Secrétariat rappelle que l'actuel mémorandum de coopération entre le Conseil de l'Europe et l'AEE, signé il y a 15 ans, est en cours de négociation.

Le délégué du Royaume-Uni déclare que l'outil du WCMC est certes très utile, mais plus adapté à des rapports de type générique. Il conseille par conséquent aux participants d'utiliser l'outil de l'AEE pour faire rapport sur le Réseau Emerald, si la procédure doit suivre celle utilisée par les Etats membres de l'UE pour faire rapport sur l'état de conservation des espèces et des habitats.

Le Groupe convient que négocier l'utilisation du nouvel outil de rapport que l'AEE a développé pour les pays de l'UE serait la solution la plus simple et la moins coûteuse.

4. Sélection des espèces et des habitats pour le premier cycle de suivi sur la mise en œuvre du réseau Emerald

M. Roekaerts présente son travail sur la sélection d'un sous-ensemble d'espèces et d'habitats pour le premier cycle de rapport (2013-2018). Il rappelle les critères déjà adoptés en 2015 et présente trois scénarios différents selon le nombre d'espèces et d'habitats sur lesquels faire rapport : faible charge de travail (50), charge de travail moyenne (75) et grosse charge de travail (100). Compte tenu de la différence de charge de travail entre les pays, un quatrième scénario est proposé : très faible charge de travail (25 espèces et habitats sur lesquels faire rapport).

Les pays font part de leurs préférences, entre la très faible charge de travail et la faible charge de travail. Ils insistent aussi sur l'importance du choix des espèces.

Le consultant propose de travailler sur un scénario impliquant un nombre d'espèces et d'habitats se situant entre 25 et 50, et qui privilégierait les oiseaux, dans l'objectif de présenter une première liste en janvier pour commentaires.

5. Conclusions générales de la rencontre

Le Groupe restreint d'experts ad hoc sur le suivi de la mise en œuvre du Réseau Emerald des zones d'intérêt spécial pour la conservation convient de fixer un délai pour les mises à jour annuelles des bases de données Emerald des Parties contractantes au plan national, et de fixer ce délai au 28 février de chaque année civile.

Les parties approuvent sur le principe le format de rapport tel que présenté lors de la réunion et le scénario selon lequel le premier cycle ne porterait que sur un nombre limité d'espèces et d'habitats (25 à 50).

Le Groupe décide de se réunir à nouveau en 2017, si possible parallèlement aux réunions plénières du Groupe d'experts des zones protégées et réseaux écologiques. Les échanges électroniques

entre les membres du Groupe pourraient également servir à la préparation de la réunion physique du Groupe.

Annexe 1 : Ordre du jour

Lundi, 19 septembre (09h30 – 17h30)

11:00 – 11:20 Pause-café

12:30 – 14:00 Pause-déjeuner

15:30 – 15:50 Pause-café

1. Ouverture de la réunion: objectifs et résultats attendus

Rapport de la 7^e réunion du GdEZPRE en 2015 [T-PVS/PA(2015)13]
Extrait de la liste des décisions et textes adoptés sur la protection des habitats, à la 35^e réunion du
Comité permanent [T-PVS/PA(2016)5E]

2. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour de la réunion [T-PVS/PA(2016)3]

3. La mise en oeuvre du Calendrier 2011-2020 du Réseau Emerald: état des lieux

Calendrier du Réseau Emerald révisé (2011-2020) [T-PVS/PA(2015)16]

- a. **Aperçu des résultats de tous les séminaires d'évaluation biogéographique depuis 2011**
- b. **Version consolidée des conclusions finales des évaluations biogéographiques**
- c. **Processus et calendrier pour une actualisation régulière des bases de données nationales du Réseau Emerald**

Processus et calendrier pour une mise à jour régulière des bases de données
nationales du Réseau Emerald [T-PVS/PA(2016)7]

4. Suivi de la mise en oeuvre du Réseau Emerald: format de rapport révisé

- a. **Proposition du Secrétariat et d'un expert**

Formulaires de rapport pour la période 2013-2018 [T-PVS/PA(2016)6]

- b. **Etat d'avancement du format de rapport de l'UE sur l'Art. 17 (DH) et l'Art. 12 (DO)**
- c. **Discussion**
- d. **Outil de rapport**

5. Sélection des espèces et des habitats pour le 1^{er} cycle de de suivi de la mise en oeuvre du Réseau Emerald

- a. **Proposition du Secrétariat et discussion**

Proposition pour la selection des espèces et habitats [T-PVS/PA(2016)8]

6. Calendrier hypothétique de travail en amont de la soumission d'un formulaire de rapport au Comité permanent de la Convention de Berne.

7. Conclusions de la réunion

Annexe 2: Liste des Participants**Albania / Albanie**

Elvana RAMAJ
Head of Biodiversity Unit
Ministry of the Environment
Blvd. Zhan D'Ark, no.23
Tirana
Albania
Tel: + 355 692121425
E-mail: Elvana.Ramaj@moe.gov.al

Armenia / Arménie

Hasmik GHALACHYAN
Head of Plant Resources Management Division,
Ministry of Nature Protection of the Republic of Armenia,
Government Building 3, Republic Square,
375010 Yerevan
Armenia
Tel: +37410 580 711
E-mail: hasmikghalachyan@yahoo.com

Azerbaijan / Azerbaïdjan

Gunel GURBANOVA
Biologist-engineer
Environmental Pollution Monitoring Centre of National Monitoring Department
Xudu Mammadov str. 3
1129 Baku
Azerbaijan
Tel: (012) 379 58 49
E-mail: gunel-qurbanova-90@mail.ru

Georgia / Géorgie

Teona KARCHAVA (**Apologies/excusée**)
Chief Specialist of the Biodiversity Protection Service
Ministry of Environment and Natural Resources
6 Gulua street
0114 Tbilisi
Georgia
Tel: +995 32 272 72 1
E-mail: teonakarchava@yahoo.com, t.karchava@moe.gov.ge

Iceland / Islande

Jón Gunnar OTTÓSSON (**Apologies/excusé**)
Director General, Icelandic Institute of Natural History
Urriðaholtstraeti 6 – 8
212 Gardabaer
Iceland
Tel : +354 5900 500
E-mail : jgo@lni.is

Norway / Norvège

Tore OPDAHL - Chair of the Group
Senior Advisor
Norwegian Environment Agency, Section for Natural Heritage
Brattørkaia 15
7010 Trondheim
Norway
Tel: +47 465 40 337
E-mail: [tore.opdahl\[at\]miljodir.no](mailto:tore.opdahl[at]miljodir.no)

Serbia / Serbie

Snezana PROKIC
Head of Department for Ecological Network and Appropriate Assessment
Ministry of Agriculture and Environmental Protection
Omladinskih brigada 1, SIV III,
11070 Novi Beograd
Serbia
Tel: +381 11 36 222 36
E-mail: [Snezana.Prokic\[at\]eko.minpolj.gov.rs](mailto:Snezana.Prokic[at]eko.minpolj.gov.rs)

Switzerland / Suisse

Danielle HOFMANN
Collaboratrice scientifique
Office fédéral de l'environnement
Worbentalstrasse 68
3063 Ittigen
Switzerland
Tel: +41 58 462 91 52
E-mail: [Danielle.Hofmann\[at\]bafu.admin.ch](mailto:Danielle.Hofmann[at]bafu.admin.ch)

“The Former Yugoslav Republic of Macedonia” / L’“ex-République yougoslave de Macédoine”

Aleksandar NASTOV
Head of Biodiversity Unit
Department of Nature
Ministry of Environment and Physical Planning
Bul. Goce Delčev bb No. 18, MTV XI
1000 SKOPJE
“The Former Yugoslav Republic of Macedonia”
Tel: +389 (2) 3251 471
E-mail: a.nastov@moepp.gov.mk or anastov@gmail.com

Ukraine

Hryhorii PARCHUK
Head of the Division of Protected Areas Development of the
Department of Protected Areas
Ministry of Ecology and Natural Resources of Ukraine
35 Mytropolyyta Vasylia Lypkivskogo Str.
03035 Kyiv
Ukraine
Tel: +380 95 792 44 60
E-mail: [parks\[at\]menr.gov.ua](mailto:parks[at]menr.gov.ua)

United Kingdom / Royaume-Uni

James WILLIAMS
Biodiversity Indicators Manager
Joint Nature Conservation Committee
Monkstone House, City Road,
Peterborough PE1 1JY
United Kingdom
Tel: +44 1733 866868
E-mail: [James.williams\[at\]jncc.gov.uk](mailto:James.williams[at]jncc.gov.uk)

NGO

Friedrich WULF
Head, International Biodiversity Policy
Pro-Natura / Friends of the Earth Switzerland
Dornacherstr, 192
4018 Basel
Switzerland
Tel: +41 79 21 60206
E-mail: [friedrich.Wulf\[at\]pronatura.ch](mailto:friedrich.Wulf[at]pronatura.ch)

OBSERVERS

Kakha ARTSIVADZE
National Project Leader
Centre for Biodiversity, Conservation and Research
NGO NACRES
29 B. Jgenti st.
0183 Tbilisi
E-mail: [kakha.artsivadze\[at\]nacres.org](mailto:kakha.artsivadze[at]nacres.org)

EXPERTS/SPEAKERS

Dominique RICHARD
Directrice/Manager
European Topic Centre on Biological Diversity
Muséum national d'Histoire naturelle
57 rue Cuvier
75231 Paris cedex 05
France
Tel: +33 (0)1 40 79 38 70
E-mail: [drichard\[at\]mnhn.fr](mailto:drichard[at]mnhn.fr)

Marc ROEKAERTS
Ringlaan 57
Houthalen
Belgium
Tel: +32 11 60 42 34
E-mail: [marc\[at\]leureko.be](mailto:marc[at]leureko.be)

**SECRETARIAT OF THE BERN CONVENTION / SECRETARIAT DE LA CONVENTION
DE BERNE**

Direction de la Gouvernance démocratique / Directorate of Democratic Governance

Iva OBRETENOVA

Tel: +33(0)3 90 21 58 81

E-mail: [iva.obretenova\[at\]coe.int](mailto:iva.obretenova[at]coe.int)

Tania BRAULIO

Tel: +33 (0)3 88 41 23 02

E-mail: [tania.braulio\[at\]coe.int](mailto:tania.braulio[at]coe.int)

Alexandre GHAFARI

Tel: +33 (0)3 88 41 37 52

E-mail: [alexandre.ghafari\[at\]coe.int](mailto:alexandre.ghafari[at]coe.int)